



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-06-2026 /

Dossier complet le : 26-06-2026 /

N° d'enregistrement : 020003/KK P

1 Intitulé du projet

Serre agricole photovoltaïque en arboriculture et maraichage sur la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe (81)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CAZOT

Raison sociale

SCEA

N° SIRET

98524907700019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BELTRAMINI

Prénom(s)

Nathalie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une serre mono block multi-chapelles en verre, de type VENLO, couvrant des productions agricoles (arboriculture et maraichage). Les pans sud de la toiture de la serre seront équipés de panneaux photovoltaïques. Les façades nord et sud seront équipées d'un système d'ouvrants mus par un moteur. Des ouvrants équiperont également la toiture sur les pans nord. La toiture photovoltaïque produira de l'électricité pour une puissance totale d'environ 4,7 MWc qui sera intégralement réinjectée dans le réseau de distribution publique. Les revenus tirés de la vente de l'électricité serviront à financer la construction de la serre.

4.2 Objectifs du projet

La serre agricole photovoltaïque réduit les risques liés aux intempéries comme la grêle, vent fort et pluies intenses. Elle limite également le stress hydrique en diminuant l'évaporation du sol et induit donc une économie d'irrigation. Ce projet a également pour objectif la pérennisation d'une surface agricole tout en soutenant l'agriculture locale. Il permettra l'installation d'un jeune agriculteur et la diversification de la production de l'exploitation, qui repose actuellement uniquement sur la grande culture. Les fruits et légumes produits seront vendus en direct à la ferme, ainsi qu'au MIN de Toulouse et aux collectivités. Le projet participera à la transition énergétique et à l'indépendance énergétique des territoires par une production locale d'électricité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre compte tenu de la faible pente du terrain naturel. De façon à limiter l'impact du terrassement, environ 30 cm de terre végétale seront décapées, stockées, puis régales sur la plateforme, afin d'atteindre une pente d'environ 0,2% au niveau de l'implantation de la serre. Les poteaux en acier galvanisé seront ancrés au sol grâce à des plots béton (dimensions calculées en fonction de l'étude géotechnique) reliés en périphérie par un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur en périmètre sous les parois de verre. Les fondations intérieures sont des des préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm. La serre est constituée d'une succession de travees (chapelles). Elle sera pré-assemblée en usine et montée en 8 semaines environ. Des éléments connexes seront mis en place : une plateforme de déchargement en gravas non traitées, une piste lourde en gravas non traitées et une piste périphérique en terre sur le pourtour de la serre. Les eaux pluviales seront collectées en toiture puis évacuées via un réseau de collecteurs (aériens et souterrains) vers un bassin d'irrigation, qui communiquera avec un bassin de gestion des eaux pluviales. Les bassins seront réalisés conformément à la déclaration "Loi sur l'Eau". Dans une logique de valorisation foncière maîtrisée et de développement des énergies renouvelables, une unité de stockage d'énergie par batteries (BESS) est projetée en colocalisation directe avec la serre. Cette installation sera implantée sur une plateforme de déchargement déjà aménagée pour la serre, ce qui permet de ne pas entraîner d'artificialisation supplémentaire des sols. L'unité BESS partagera le même Point de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité sous la serre agricole photovoltaïque sera orientée vers de l'arboriculture et du maraîchage. La serre permettra également de produire de l'électricité verte (superposition des activités agricoles et photovoltaïques). La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'Enedis. La serre agricole photovoltaïque sera supervisée à distance depuis le centre de conduite de REDEN à Roquefort (47). La maintenance préventive et curative sera effectuée par les équipes de REDEN à Roquefort (47). À l'issue de la période d'exploitation, en fonction des projets du propriétaire, la serre agricole photovoltaïque pourra être démantelée ou bien conservée, avec ou sans la partie installation photovoltaïque. REDEN est membre de SOREN (anciennement PVCYCLE) depuis 2010, et en tant que fabricant français de modules photovoltaïques est déjà aujourd'hui point de collecte SOREN. Ainsi, l'ensemble des modules nécessitant d'être remplacés pour des raisons de maintenance tout au long de l'exploitation de la serre ainsi que lors du démantèlement de la couverture photovoltaïque seront collectés par l'entreprise REDEN elle-même. Aujourd'hui, le taux de recyclage des panneaux photovoltaïques est de l'ordre de 95 % (source : SOREN).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire, à déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0. 2°) et à déclaration ICPE (rubrique 2925).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur au faitage Longueur Largeur Superficie de la serre	(5,3, m) (228,6 , m) (162,48, m) (37 142,93 , m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU est le document d'urbanisme en vigueur sur la commune. L'ensemble du site du projet est situe en zonage agricole (A).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve à 4,3 km à l'est du projet : "Etangs des Marots ou du Chapitre". 2 ZNIEFF de type II sont repartoriées dans un rayon de 5 km autour du projet. La plus proche se trouve à 2,1 km au nord du projet : "Rivières Agout et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn". Source : Pre-diagnostic écologique en annexe
En zone de montagne ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source : Geoportail et pre-diagnostic écologique en annexe
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source : Observatoire des Territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source : Geoportail et pre-diagnostic écologique en annexe

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE du Tarn : 4eme echeance (2024-2029) approuvee le 10 janvier 2025 Source : DDT 81
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 3,7 km des perimetres de protection de deux monuments historiques (Ruines du Castella et Eglise paroissiale St-Salvy). Source : Atlas des patrimoines et site de l'UNESCO
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide effective du SDAGE la plus proche se trouve a environ 600 m au nord du projet. Source : SDAGE Adour-Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi Tarn aval PPR Mouvements de terrain - effondrement des berges PPR Retrait-gonflement des argiles Source : Georisques et DDT 81
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve le 18/08/2015 Approuve le 14/12/2022 Approuve le 13/01/2009 Source : Georisques et DDT 81
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site reference dans l'inventaire CASIAS le plus proche se situe a environ 280 m du projet (SSP3959547 unite de production et de transformation de matieres plastiques). Source : Infoterre
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZZRE8101 Arrete prefectoral du 27 mars 1996 - Annexe A Source : SIEAG
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source : Cart'Eaux
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 4 km d'un site inscrit (Place publique et rives de l'Agout : plan d'eau rive droite place publique). Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 2,1 km au nord du projet : "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou". Source : Pre-diagnostic écologique en annexe
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet se situe à environ 2,5 km d'un site classé (Chapelle St-Waast et abords) et à environ 4 km d'un second site classé (Ravin avec murailles et tours). Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Actuellement, l'irrigation des parcelles est comprise entre 2 000 et 2 500 m ³ /ha, soit entre 7 400 et 9 250 m ³ au total sur 3,7 ha. Elle se fait via le réseau collectif de l'ASA. Avec le projet, la consommation d'eau à l'hectare variera entre 1 500 et 3 000 m ³ /ha selon les différentes cultures sous serre, pour un besoin total estimé à environ 7 900 m ³ sur 3,7 ha. Le bassin d'irrigation sera utilisé en priorité. Si ce n'est pas suffisant, le réseau collectif de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain plat au niveau de la zone d'implantation de la serre.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas d'alimentation en eau potable. Le projet ne sera pas relié à un système d'assainissement, excepté durant la phase travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Avec l'application de l'ensemble des mesures prévues, le projet n'est pas susceptible d'impacter les habitats à enjeu. Il s'implante sur des parcelles cultivées à enjeu écologique faible. Source : Pre-diagnostic écologique en annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche de la ZIP se trouve à environ 2,1 km au nord du projet. Ce site Natura 2000 est implanté sur le réseau hydrographique du Tarn et ses ripisylves, où les cortèges d'espèces typiques s'expriment. Le périmètre d'étude strict n'a aucun lien avec ce zonage. Source : Pre-diagnostic écologique en annexe
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est actuellement en exploitation agricole. La vocation agricole du site sera donc pérennisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se trouve à plus de 500 m de l'axe routier à grande circulation qu'est l'autoroute A68 et de la voie ferrée permettant le transport de marchandises. Une canalisation de gaz naturel longe la RD630 au nord du projet. Le projet se trouve à plus de 2 km du Tarn, concerne par le risque de rupture barrage. Sources : Georisques et DDT 81
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque sismique faible Risque mouvement de terrain existant (PPRN) Risque retrait gonflement des argiles modéré (PPRN) Risque remontée de nappe Risque inondation lié au PPRi Tarn aval évité par le choix d'implantation du projet Source : Georisques et DDT 81
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun impact.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limite a la periode du chantier (environ 8 mois). Aucun impact lors de l'exploitation (activite agricole et operations de maintenance ponctuelles).
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Impact limite en phase de travaux. Dans le cadre des projets de stockage d'energie par batteries (BESS), REDEN s'engage a respecter la reglementation relative aux bruits de voisinage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun impact.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les emissions atmospheriques se produisent uniquement durant la phase chantier, par l'utilisation d'engins et poids-lourds sur le site. Aucun impact lors de l'exploitation (activite agricole et operations de maintenance ponctuelles).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux de pluies non souillees issues de la toiture sont collectees et stockees dans un bassin d'irrigation communiquant avec un bassin de gestion des eaux pluviales conformement a la reglementation
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun impact.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La gestion des déchets est prévue en phase travaux par la mise en place de bennes (chaque benne accueille un type de déchet spécifique qui sera ensuite éliminé/valorisé via une filière adaptée).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact visuel réduit : le projet est intégré dans un contexte agricole, à distance des éléments patrimoniaux (minimum 2,5 km). La serre VENLO en verre aura un aspect esthétique et transparent, en comparaison avec des serres et tunnels en plastique. Le projet n'est pas en ZPPA. Source : Atlas des patrimoines
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le cadre d'un renforcement et d'une pérennisation d'une activité agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- Centrale photovoltaïque au sol (ZA de GABOR) à Saint-Sulpice-la-Pointe de 998 kWc sur une surface clôturée de 1,34 ha à environ 1 km du projet, en zone urbaine à vocation économique sans intervisibilités possibles (dispense d'étude d'impact du 07/08/2023). - Reconstruction d'un magasin Leclerc incluant un parking de 99 places à Saint-Sulpice-la-Pointe à environ 4 km du projet, en zone industrielle et sans intervisibilités possibles (dispense d'étude d'impact du 24/05/2023). Source : SIDE

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Compte tenu de la distance avec les éléments patrimoniaux majeurs et de la visibilité globalement limitée du site, le projet de serre agricole photovoltaïque présente une incidence a priori faible sur les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire. La serre VENLO en verre aura un aspect esthétique et transparent, en comparaison avec des serres et tunnels en plastique. Extrait de la conclusion du pré-diagnostic écologique en annexe : Le plan d'implantation prévu évite les habitats à enjeu. Les impacts sur la faune sont considérés négligeables puisqu'aucune espèce n'a été identifiée comme nicheuse au droit de l'aire d'implantation de la serre agricole photovoltaïque et de ses aménagements annexes, et que le site est proche d'un réseau routier déjà relativement bruyant.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures paysagères proposées : L'implantation du projet de serre agricole photovoltaïque a été définie en s'appuyant sur les écrans de végétation existants et en veillant à maintenir une vue dégagée dans le prolongement des habitations situées au nord-est. La serre sera par ailleurs accompagnée, le long de son côté est, d'une plantation de haie permettant d'atténuer les perceptions latérales du projet depuis les propriétés riveraines au nord-est. Depuis la RD630, le projet ne sera perceptible que ponctuellement au travers des trouées du couvert végétal existant. Mesures écologiques proposées (source : pré-diagnostic écologique en annexe) : - Évitement des habitats à enjeu écologique ; - Réduction de l'impact des pistes ; - Réduction des risques de pollution ; - Balisage des zones à enjeu de conservation ; - Choix d'une palette végétale locale et adaptée aux spécificités du site.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des différents éléments énumérés dans ce cerfa, l'évaluation environnementale ne paraît pas ici nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Eschenbrenner

Prénom Camille

Qualité du signataire Chargee de missions environnement

À Toulouse

Fait le 25-06-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)